



Systèmes d'encaissement

La facturation électronique *en toute sérénité*



Contactez-nous !

Cecurity
.COM

www.crisalid.com

03 87 65 98 80



La facture électronique en toute sérénité



Qu'est-ce que la facturation électronique ?

Obligatoire pour les entreprises dès septembre 2026, la facturation électronique a pour objectif de moderniser les échanges commerciaux et de lutter contre la fraude fiscale.

Le e-Reporting, qui fait partie de cette nouvelle réglementation, impose à toutes les entreprises de transmettre leurs données à l'administration.

Comment la facturation est-elle intégrée dans la solution Crisalid ?

La nouvelle version du logiciel Crisalid vous permet d'**émettre et de recevoir vos factures** entre entreprises et de **déposer votre e-Reporting**, comme l'exige la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) grâce à la plateforme agréée* (P.A.) Crisalid - Cecurity. Celle-ci couvre 100 % de vos obligations : **Aucune autre inscription n'est nécessaire.**

Comment puis-je en bénéficier ?

L'inscription à la plateforme agréée de Crisalid est automatique avec notre contrat de maintenance. Un plus pour vous : **Crisalid vous offre la réception des factures et le e-reporting.**

Cette nouvelle fonctionnalité est-elle payante ?

Non, tout est inclus sans aucune limite dans notre contrat de maintenance, quels que soient les volumes échangés.

*Une plateforme agréée est un service certifié par l'État qui assure la transmission, la réception et la sécurisation des factures électroniques et des données d'e-reporting

Cecurity est la plateforme agréée partenaire de Crisalid pour la gestion sécurisée, l'échange et l'archivage des factures électroniques et des données d'e-Reporting.

